

BUDGET UNIQUE 2022

Le budget 2022 a été voté le 1^{er} avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 993 673,48_€ dont dépenses courantes 202 151,48 €, personnel 194 160,00 €
gestion courante (dont écoles) 302 220,00 €, diverses 15 550,00 €, atténuation de charges 98 592 €

Recettes : 993 673,48 € dont impôts et taxes 582 100,00 € dotations 198 500,00 €, autres 15 000,00€

a) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 ne subiront pas d'augmentation, compte tenu du coefficient de revalorisation des bases qui est de 1,034 et qui va mathématiquement générer une augmentation des sommes à payer pour les administrés .

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	pas de vote suite réforme		
Taxe foncière sur le bâti	16.92 %	16.92 % + 18%	34,92%
Taxe foncière sur le non bâti	35,00 %	35,00 %	35 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 380 000 €

b) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (DGF) s'élèveront à 95 500 € soit une baisse de 1 % par rapport à l'an passé, due en partie à une diminution de la population .

Les dotations de solidarité rurale et de péréquation sont estimées à 46 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 245 382,82 € dont 73 500 € remboursement de la dette, acquisitions immobilières 167 992 €, travaux bâtiments 462 600 €, voirie 184 460 €, , acquisition matériel 35 200 € .

Recettes : 1 245 382,82 € dont FCTVA 27 000 € cession terrains 112 500 €, taxe d'aménagement 17 000 € subventions 426 650 €, emprunt 225 000 €

a) Les principaux projets des années 2022 à 2023 :

- Travaux de mise en accessibilité aux PMR de la mairie et de l'église, agrandissement et mise aux normes du local technique, rénovation de la salle associative « Rivère », dans le cadre du contrat rural : 232 145 €
- Changement des huisseries de la mairie : 48 990 €
- Réfection des sanitaires et du chauffage de la salle polyvalente, dans le cadre du fonds d'équipement rural : 140 550 €
- Confortation de la poutre de l'église qui menace la sécurité de l'édifice, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : 98 750 €
- Travaux d'aménagement du local commercial : 31 100 €
- Travaux de sécurisation des entrées de village : 3 960 €
- Réfection en urgence d'un pont suite inspection et situation jugée dangereuse : 180 500 €

b) Les subventions d'investissements prévues :

- Département : 125 860 €
- Région : 86 940 €
- DETR : 75 450 €
- DSIL : 138 400 €

L'importance des projets à mettre en œuvre au titre des travaux d'investissement a amené le conseil municipal à adopter une gestion pluriannuelle des investissements lors du budget 2021, afin de lisser la charge sur plusieurs années.

Les travaux n'ayant pas été engagés au titre de l'année 2021, une mise à jour de cette autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) a été votée pour l'année en cours et l'année suivante .

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 515 €/habitant.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 273 €/habitant ; 403 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M

Quant aux recettes réelles de fonctionnement elles s'élèvent à 602 €/habitant

d) Etat de la dette

A fin 2022, l'encours de la dette sera de 499 800 € soit 360 €/habitant.